

RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00396

Numéro SIREN : 384 952 636

Nom ou dénomination : FLORENCE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2018 sous le numéro de dépôt 10185

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

21 JUIN 2018

COURRIER ARRIVÉ LE

N° 218 A 10185

21 JUIN 2018

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE DE FREJUS

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

21 JUIN 2018

N° R/2018/382

REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de FREJUS

Le soussigné :

Claude DUVAL demeurant : 102, Impasse des Cigale – 83370 SAINT AYGULF,

Agissant en qualité d'administrateur de la SAS FLORENCE, Société par actions simplifiée au capital de 2.041.580 euros, dont le siège social est situé 682, Bd Georges Clémenceau – 83700 SAINT RAPHAEL, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro FREJUS 384 952 636,

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 31/12/2017, le comptes de son dernier exercice social, doit, conformément à l'article L 225-100 du code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2018.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

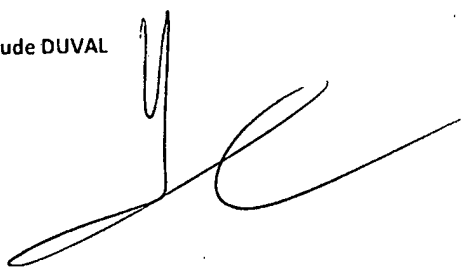
Décès accidentel de la Présidente et associée majoritaire, le 13 juin 2018.

C'est pourquoi, le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois, soit au 31 DECEMBRE 2018 lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation des actionnaires.

Fait à SAINT RAPHAEL

Le 14 juin 2018

Claude DUVAL



TRIBUNAL DE COMMERCE DE FREJUS
CABINET DU PRESIDENT

21 JUIN 2018
2018/421

ORDONNANCE

Nous, Stéphane DIGANI, président du tribunal de commerce de Fréjus,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions de l'article L 223-26 ;

Autorisons la société FLORENCE Société par actions simplifiée
immatriculée sous le numéro RCS 384 952 636

à proroger le délai légal dans lequel elle doit tenir l'assemblée générale ordinaire
annuelle des associés, appelée à statuer sur l'approbation des comptes de son
dernier exercice social jusqu'au 31/12/2018.

Disons que l'ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal, en annexe du
registre du commerce et notifiée par les soins de monsieur le greffier au
requérant.

Dépens liquidés à la somme de 37.71 euros à la charge du demandeur.

Fait à Fréjus, le 21 JUIN 2018

Le Président,
S.DIGANI

Un greffier associé
Me Nathalie Coutant – Me Ariane Couchot

